

SEANCE DU 28 MARS 2018

Le vingt décembre deux mille dix-huit à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : MM Daniel CEZARD, Maire – Hugues SCHIAVO, adjoint - Anouck MICHEL, adjointe - Jean-Marc DAMAIS, Adjoint - Gisèle GAUDET, adjointe - Gabriel COUTHON – Claude JOLY Ntelo KINZONZI – Chantal MAJO - Annie FERNANDES - Éric RABATEL - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Thomas PICHEROT - Cindy MARREL - Anne-Laure VERGER.

ABSENTS et excusés : néant

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Cindy MARREL

Le compte rendu des séances du 24 janvier et 28 février a été approuvé à l'unanimité.

M. le maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations :

1. Création d'un poste d'agent technique à temps non-complet ou contrat « Parcours Emploi Compétence » à 26 heures hebdomadaires
2. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017
3. Affectation des résultats
4. Vote des taux d'imposition 2018
5. Vote du Budget Primitif 2018

Compte-rendu « Comités consultatifs »

1. Culture
2. Voirie
3. Vie Economique
4. Vie scolaire
5. Jeunesse

Questions diverses.

Délibération D05_2018

OBJET : Création d'un contrat PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

Dans le cadre de la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative au parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, je vous propose de créer un emploi PEC dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} mai 2018.

L'arrêté du Préfet de région n° 18-022 du 2 février 2018, applicable au 10 février 2018, fixe les taux de prise en charge (exprimés en pourcentage du SMIC brut). Cette aide est versée mensuellement par l'agence de services et de paiement ASP, dans la limite des enveloppes financières.

Ce contrat est un contrat aidé réservé aux employeurs du secteur non-marchand et s'adresse aux personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat parcours emploi compétences est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et des unités départementales de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention et le contrat à durée déterminée, pour une durée d'un an.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat parcours emploi compétences »,
 - **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois,
 - **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 26 heures hebdomadaires
 - **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
 - **INDIQUE** que son temps de travail sera annualisé en fonction des besoins du service,
 - **AUTORISE** le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et à signer les documents s'y rapportant.
 - **DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2018.
-

Délibération n° D06_2018

OBJET : Vote du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire,

- après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
-

Délibération n° D07_2018

OBJET : Vote du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence d'Hugues SCHIAVO, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Daniel CEZARD, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Délibération n° D08_2018

OBJET : Affectation des résultats de 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'excédent constaté lors de l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2017 soit :

RESULTATS DE CLOTURE :

Fonctionnement :	151 056.10 €
Investissement :	835 147.49 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement soit :

151 056.10 € à la section d'investissement.

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération D09_2018

Objet : TAUX FISCALITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa proposition concernant la fiscalité 2018.

Il est proposé de ne pas modifier les taux soit :

- **8.20 %** Taxe d'habitation
- **16.45 %** Taxe Foncier Bâti
- **48.84 %** Taxe Foncier non bâti

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que les taux ne soient pas modifiés,
 - **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.
-

Délibération D10_2018

OBJET : Vote du Budget Primitif 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire, au vu des dépenses obligatoires, des dépenses nécessaires aux investissements indispensables au développement de la Commune, Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2018 tel qu'il découle des travaux de la commission des finances.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018

Dont la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : 673 160.00 €

Et la Section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : 1 347 121.59 €

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Compte-rendu « Comités consultatifs »

1. **Comité Culture :** Anouck Michel informe le conseil municipal que le comité culture travaille actuellement sur l'organisation de la prochaine Fête de la musique. Il y aura 5 scènes thématiques et une proposition de karaoké avec peut-être des musiciens en live.

Il faudra prévoir une grosse communication par Radio, Presse, Internet, Flyers toutes boîtes, des affiches à distribuer assez rapidement et des programmes avec renseignements sur les horaires de chaque scène qui seront distribués à l'entrée des parkings ou autres moyens.
Tous les conseillers seront sollicités pour cette soirée (parkings, gestion signalétique etc..)

2. **Comité Voirie** : Eric Rabatel informe les conseillers que le comité a analysé les devis de travaux de voirie concernant les chantiers 2018 :
 - parking salle des fêtes.
 - Chemin de Dième : la solution bi couche a été retenue et sera réalisée en juin/juillet pour une meilleure efficacité de la reprise.
 - Aménagement du carrefour route des gorges/village/châteauvieux : l'objectif de cet aménagement est de sécuriser le carrefour, de réduire la vitesse. La solution proposée doit être retravaillée pour être plus simple tout en gardant son efficacité. Le rond-point en plastique proposé représente la moitié du devis, il serait peut-être plus simple de partir sur des stops ou céder le passage pour les entrées du carrefour côté châteauvieux et véronin et conserver l'aménagement central pour le ralentissement (peinture vibrante).
Ce projet sera retravaillé avec la communauté de communes.
 - reprise des marquages au sol et poses de 2 stops (Peyronnet et Ruat).
3. **Comité Economie – Services** : Hugues Schiavo informe les conseillers de la dernière réunion qui concernait le prochain marché producteurs du 31 mars. L'installation des chapiteaux se fera le samedi matin à 9h. Tous les producteurs contactés seront présents. La buvette sera gérée par le Comité Honneur à nos Aînés.
Le prochain marché des producteurs prévu initialement le 2/6 est déplacé au 9/6.
Les travaux sur le bâtiment place des écoliers se feront sur le dernier trimestre 2018. Les membres du comité et du conseil municipal sont invités à réfléchir sur les futurs potentiels utilisateurs du rez de chaussée du bâtiment rénové (commerce).
4. **Comité vie scolaire** : Hugues Schiavo informe les conseillers qu'une consultation a été lancée pour la livraison souhaitent que le critère qualité soit en premier suivi du critère prix.
5. **Comité Jeunesse** : Jean-Marc Damais informe les conseillers que le comité Jeunesse travaille actuellement sur la préparation de la semaine sportive qui aura lieu du 9 au 13/07/2018 pour les enfants de 7 à 15 ans (nés en 2003 – 2011). Le matin basket et tennis et activités diverses l'après-midi avec deux animateurs et des bénévoles d'associations. De nouvelles activités comme le pickleball, le foot salle, les boules, un parcours sportif des pompiers et du kick boxing et éventuellement un jeu de piste sont envisagées.
Au niveau sécurité, l'accès de la Halle sera fermé, le repas de midi sera pris dans le cadre de l'école élémentaire.
D'autres activités sont possibles pendant les vacances : les centres de loisirs, stage de basket et club jeunesse de la communauté de communes.

Questions diverses :

Jean-Marc Damais et le maire informe l'assemblée qu'ils ont rencontré le BCFD et l'adjointe au maire de Dolomieu au sujet de l'embauche d'un éducateur sportif à temps plein. Ils avaient jusqu'à maintenant une subvention dégressive sur 3 ans qui va disparaître et également, la fin des heures de TAP sur Dolomieu et Faverges qui représentaient un nombre d'heures pas négligeable. Ils recherchent donc des heures pour arriver à 35 heures hebdomadaires essentiellement en journée.
La commune pourrait aider à financer une nouvelle activité créée par une association et animée par cet éducateur. Toutes les idées sont les bienvenues.

Jean-Marc DAMAIS informe les conseillers que la mairie va accueillir un jeune dans le cadre des « Chantiers jeunes » du 9 au 13/04, il viendra de 8h à 12h et travaillera avec David.
C'est la Communauté de Communes qui gère les candidatures, sélectionne les candidats et propose aux communes volontaires. Le jeunes est sous contrat pour 8 jours à 20 heures hebdomadaires et son salaire est pris en charge par la Communauté de Communes.

Une rencontre est prévue avec l'Épora et M.Mazari le 4/4 sur le site Frantissor.

Prochain conseils le 2/5, 13/6 et 18/7. Réunion d'adjoint le 18/4 et 30/5

Comité culture le 9/4 à 20h30 - comité jeunesse le 23/4 à 20h

Rappel des dates au calendrier des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 15.

Ainsi fait et délibéré le 28 mars 2018, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
GAUDET Gisèle	4 ^{ème} Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	